

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016**

**Présents** : Fabienne PERN-SAVIGNAC, Georgette TILLON, Gérard BOUISSET, Patrick OGBURN, Cathy BAYOL, Philippe DAURE, Alexandre TARTINI, Françoise RÉVELLI, Eric DUJARDIN, Nicole CASTEX, Jean-Luc CAGNAC, Jocelyne MAGUET, Claude JOUANY.

**Absents excusés** :, Patricia SERAYSSOL (pouvoir), Damien COURDESSES (pouvoir).

**Secrétaire de Séance** : Cathy BAYOL.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 26 avril 2016 approuvé et paraphé par tous.

### **I - DÉLIBÉRATIONS :**

#### **1 Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale Définitif**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que Vu l'arrêté du Préfet en date du 29 mars 2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Tarn et Garonne, prévoyant la fusion des Communautés de Communes «Terrasses et Vallée de l'Aveyron» et « Quercy Vert », que Vu le courrier de Monsieur le Préfet du 18 avril 2016, adressé aux 13 communes des deux intercommunalités et aux deux intercommunalités, les invitant à délibérer dans un délai maximum de 75 jours pour se prononcer sur le nouveau périmètre de la Communauté de Commune, à défaut son avis serait réputé favorable, au Vu de l'avis favorable du Conseil Communautaire du 17 juin 2016, il est demandé au conseil municipal, de se prononcer, conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion.

Mme le Maire précise également que beaucoup de réunions de travail sont organisées pour réfléchir sur la gouvernance, les compétences, la fiscalité et propose de voter.

**POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 5**

#### **2 – Implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides.**

Vu les statuts du SDE 82, la délibération du comité syndical du SDE 82 en date du 14 avril 2016, et celle du 4 juin 2015 transférant la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au SDE 82. Considérant que le SDE 82 a engagé un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent de son territoire,

Considérant que l'étude réalisée par le SDE 82 a fait ressortir la commune de Montricoux comme un territoire adapté à l'installation de ce type d'équipement sur le site suivant : parking de la Salle des Fêtes, propriété de la commune,

Considérant que la borne doit être installée sur le domaine public communal, il y a lieu d'établir, entre le SDE 82 et la commune une convention d'occupation du domaine public, selon les modalités précisées dans le modèle joint en annexe.

Mme le maire propose à l'Assemblée d'approuver les travaux d'implantation de la borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking de la Salle des Fêtes, la

convention d'occupation du domaine public en faveur du SDE 82 et de l'autoriser à signer tous documents afférents à ce projet.

**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**3 – Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire « Classe découverte vélo camping »**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été prévue une somme au Budget Prévisionnel 2016 à l'article 6574 « Divers », sachant qu'une classe découverte « vélo camping » restait aléatoire. Celle-ci se déroulant, elle propose d'allouer une subvention de 520 € à la coopérative scolaire et de voter :

**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**4 – Attribution marché de travaux d'investissement – Voirie communale – Programme 2016**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la consultation des entreprises a été faite par l'Atelier Concept Voirie-réseaux, maître d'œuvre de la voirie communale - Programme 2016. Suite à l'analyse des offres avec la commission travaux et commission d'appel d'offres, elle propose de retenir l'entreprise ETPL et V présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 37 965.60 € HT et de voter.

**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**5 – Réhabilitation Ecole Primaire – Choix des entreprises**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la procédure adaptée qui a été lancée le 24 mai 2016 pour la réhabilitation de l'école primaire.

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 9 juin 2016 pour l'ouverture des plis et pour réétudier les dossiers après analyse du maître d'œuvre.

Madame le Maire rend compte des Entreprises retenues par la Commission d'Appel d'offres pour les différents lots :

- Lot 1 – Gros œuvre : JP CASTEL : 12 480.€,
- Lot 2 – Charpente bois couverture zinguerie : JP CASTEL : 17 347 €,
- Lot 3 : Menuiserie bois : COURREGÉ : 51 389 €,
- Lot 4 – Plâtrerie : DESCOULS : 26 218.80 €,
- Lot 5 – Electricité : BORDERIES : 21 376.95 €,
- Lot 7 – Peinture : PSO : 15 711.50 €.

Elle propose de l'autoriser à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues :

**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**6 – Sollicitation d'aides relatives au programme d'actions « Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte » pour la rénovation thermique de l'école primaire**

Madame le Maire rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme lauréat à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et bénéficie à ce titre d'une enveloppe de 1.5 millions d'€ dont 1.3 millions d'€ pour les projets des communes et communautés de communes. Elle propose d'utiliser ces fonds pour financer

la rénovation thermique de l'école primaire pour un montant de dépenses de 144 523.25 € et le plan de financement suivant :

- **Recettes** : Conseil Régional 27 788 €  
                   Conseil Départemental : Sollicité  
                   DETR : 41 683 €  
                   TEPCV : 46 147.60 €  
                   Auto financement : 28 904.65 €

Mme le Maire propose d'approuver cette sollicitation.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**7 – Sollicitation d'aides relatives au programme d'actions « Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte » pour l'amélioration de l'éclairage public**

Madame le Maire rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme lauréat à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et bénéficie à ce titre d'une enveloppe de 1.5 millions d'€ dont 1.3 millions d'€ pour les projets des communes et communautés de communes. Elle propose d'utiliser ces fonds pour financer la rénovation du réseau d'éclairage public des rues des Templiers, de la Mission et du Carreyrou pour un montant de dépenses de 8 648.00 € et le plan de financement suivant :

- **Recettes : 8 648.00 € dont**  
                   SDE : 5 859.20 €  
                   TEPCV : 1 059.20 €  
                   Auto financement : 1 729.60 €

Elle propose d'approuver cette sollicitation.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**8 – Choix du coordinateur en matière de sécurité et de protection de santé pour la réhabilitation de l'Ecole Primaire**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a consulté plusieurs sociétés pour réaliser une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la réhabilitation de l'Ecole Primaire.

Après analyse des offres reçues, Madame le Maire propose de retenir l'Entreprise P.G.P. pour un montant de 630,00 € TTC.

Madame le Maire propose de voter pour approuver cette proposition :

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**9 – Aménagement des espaces publics : Place Neuve et Rues adjacentes – Avenants – Marché complémentaire**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 12 novembre 2015, les travaux d'aménagement de la Place Neuve et des rues adjacentes ont été confiés aux entreprises :

- Lot 1 : Ent. Brouchet pour 143 014.55 €,
- Lot 2 : Bouygues Energies pour 20 737.93 €,

- Lot 3 : E2V Paysage pour 4 851.93 €.

Elle précise d'une part qu'il y a lieu d'approuver des avenants pour une meilleure gestion des aménagements soit :

- Lot 1 : Ent Brouchet pour 3 870.50 € concernant des travaux de suppression de réseaux existants non raccordés,
- Lot 2 : Bouygues Energies pour 650.00 € concernant le changement de mode de luminosité (passage en led plus économique),
- Lot 3 : E2V Paysage, augmentation de délai pour permettre les plantations d'espaces verts en automne.

d'autre part qu'il y a lieu d'approuver le montant du marché complémentaire de l'entreprise E2V Paysage d'un montant de 3 894.05 € concernant des plantations et la pose d'une lisse métallique pour une meilleure finalité et propreté des aménagements.

Elle propose à l'Assemblée d'approuver ces propositions d'avenants et de marché complémentaire et de l'autoriser à intervenir.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **II – Questions Diverses**

Mme le Maire informe l'Assemblée que le 16 juin 2016, l'enseignant conseiller TICE de Caussade nous a informés que le collège de Négrepelisse devenait « Collège Numérique » à la rentrée. De ce fait, les communes des écoles de secteurs peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'équipement en matériel numérique de leur école de 50 % soit pour Montricoux, 12 tablettes, un ordinateur et des chargeurs pour un montant de 3 200 € à notre charge. Mme le Maire a répondu favorablement.

Mme le Maire expose la proposition des « Graviers Garonnais », relative à la création d'une route de contournement du bourg de Montricoux pour un projet de carrière sur la propriété de M. Nesly. Suite à une discussion, le Conseil Municipal n'approuve pas le projet.

La Jeune Chambre Economique dans le cadre d'une valorisation de notre territoire nous a présentés une maquette d'un jeu Monopoly Editions Tarn et Garonne sur laquelle une case évoquerait Montricoux. Suite à la discussion, des questions complémentaires doivent être demandées pour de plus amples renseignements.

Projet de maison de chasse : une agence immobilière a estimé le bâtiment. Mme le Maire et M. Courdesses doivent revenir voir le propriétaire pour connaître ses intentions.

Mme le Maire informe qu'un permis de construire a été accordé pour la construction d'un local artisanal, Chemin de Lalande. Cependant, un recours gracieux nous a été transmis par un avocat toulousain pour demander le retrait de l'arrêté positif du permis.

**La séance est levée à 22 h 30.**